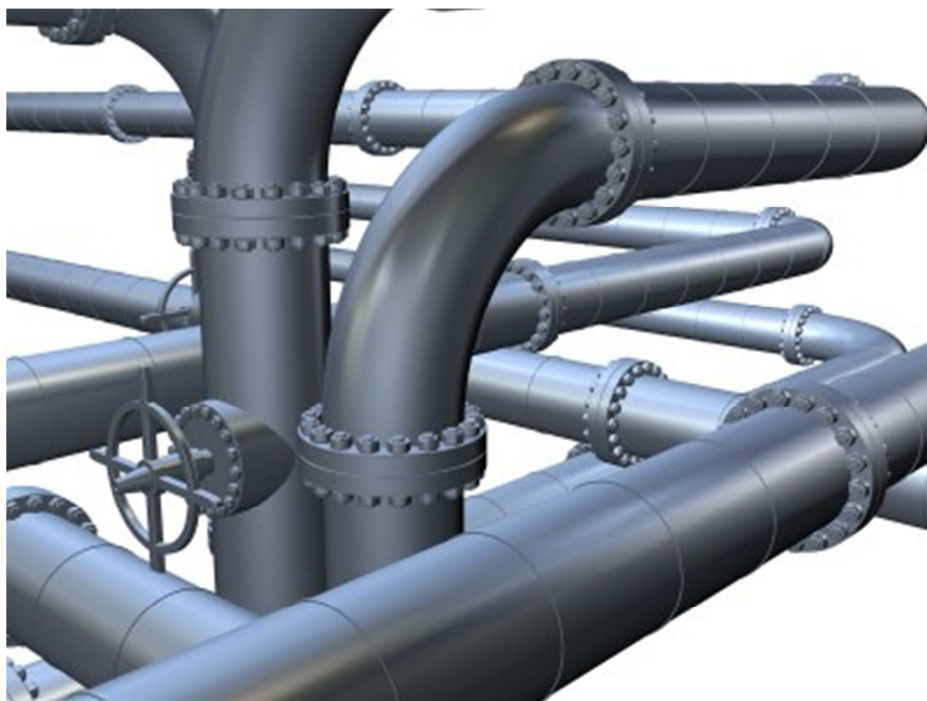


CAHIER des CHARGES

Préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC)

Pré qualification

Tuyauteur Industriel



Préambule

Les partenaires sociaux ont souhaité, dans l'accord national interprofessionnel (ANI) du 5 octobre 2009 dans son article 115, permettre la mise en place d'actions collectives en réponse à des besoins identifiés par une branche professionnelle, après avis de la CPNE de la branche.

Dans la continuité de l'ANI, la loi n°2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels a créé la préparation opérationnelle à l'emploi (POE) dite « collective ». L'article L. 6326-3 du code du travail précise le cadre de la POE collective.

Les partenaires sociaux de la métallurgie, dans le cadre de l'accord national du 1^{er} juillet 2011 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie, ont souhaité favoriser la mise en place de la POE collective pour les métiers industriels en tension.

La POE collective permet à plusieurs demandeurs d'emploi inscrits de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par une branche professionnelle.

Ce cahier des charges présente le projet de Pôle Emploi Basse Normandie et ADEFIM Basse-Normandie pour pré-qualifier des demandeurs d'emploi (homme ou femme) au métier de « Tuyauteur Industriel ».

Contexte territorial

Sur le secteur d'activité du département de la Manche et plus particulièrement sur le Cotentin, des besoins récurrents en main d'œuvre sur les métiers de la tuyauterie industrielle apparaissent au travers des différentes enquêtes de conjoncture réalisées par la Chambre Syndicale de la Métallurgie.

Ces besoins identifiés sont confortés par les différents acteurs du Cotentin impliqués dans la mise en place des actions qualifiantes sur les métiers du soudage (CCI, MEF)

En parallèle, sur les précédentes actions de recrutement d'entreprises, il est constaté une absence de vivier de personnels qualifiés. La pénurie se fait également ressentir au niveau des agences d'intérim.

Objet du Cahier des Charges et intitulé de la formation

L'objet du cahier des charges est la description des besoins, exigences et conditions d'achat de formation par Pôle Emploi Basse-Normandie et ADEFIM Normandie.

- Intitulé de la formation : **Pré-qualification Tuyauterie Industrielle**
- Nombre de places requises : 10 à 12 stagiaires

Publics visés – Sélection

Les publics visés seront des demandeurs d'emploi non qualifiés ou insuffisamment qualifiés professionnellement dans le métier ciblé.

Ils seront détectés notamment au travers des ateliers et informations collectives de pôle emploi.

Pôle Emploi pourra également utiliser la méthode de recrutement par simulation (MRS)

Les candidats seront sélectionnés par les entreprises adhérentes à l'action avec éventuellement l'organisme de formation en support.

Seront ciblés :

- Des demandeurs d'emplois issus d'une formation pré-qualifiante aux métiers de l'Industrie
- Des demandeurs d'emplois dont le projet professionnel a été validé dans le domaine d'activité de la tuyauterie industrielle
- Des demandeurs d'emplois ayant des compétences de base dans la chaudronnerie et la tuyauterie ou ayant eu une expérience professionnelle
- Des jeunes issus des missions locales ayant suivi un parcours diplômant de type CAP/BAC Pro dans les métiers de la chaudronnerie (diplôme obtenu ou non).

Ils seront positionnés en fonction de leurs aptitudes et leur envie de poursuivre dans ce domaine d'activité par l'acquisition de compétences.

L'ensemble des candidats pourra faire l'objet d'une enquête administrative pour les accès aux sites sensibles.

Objectif de la formation

La formation pré-qualifiante mise en place orientera les candidats vers les compétences de tuyauteur industriel.

Les candidats devront avoir acquis les compétences attendues par les entreprises pour poursuivre, dans le prolongement de la formation pré-qualifiante, **un parcours qualifiant** (en contrat de professionnalisation) **préparant à une certification de type CQPM** (Tuyauteur Industriel).

Les compétences visées permettront de réaliser

- La mise à dimension d'éléments de tuyauterie (débit)
- La préparation des surfaces (meulage, usinage)
- La mise en forme des éléments (cintrage, piquage)
- L'assemblage des différentes parties (soudage, boulonnage)
- Le contrôle des réalisations
- L'application des règles de sécurité et environnementales
- ...

Description du contenu de la formation

A l'issue de cette formation pré-qualifiante aux métiers de la tuyauterie industrielle en environnement nucléaire, les candidats devront avoir acquis les compétences suivantes attendues par les entreprises qui recruteront pour la suite du parcours de formation qualifiant :

Savoirs techniques :

- Tuyauterie (initiation) et environnement au poste de travail
 - Tuyauterie – supportage
 - Assemblages tuyauterie – systèmes boulonnés

- Environnement sécurité
 - SST, gestes et postures, EPI
 - Techniques de manutention

- Technologie de la tuyauterie
 - Composants d'une tuyauterie, épaisseurs, diamètres et nuances

- Plans de tuyauterie
 - Plan isométrique et élévations
 - Symboles, repères et cotation
 - Relevé de côtes

- Technique d'assemblage par pointage
 - Initiation au soudage

Afin de permettre l'entrée en emploi à l'issue de la formation, le programme devra contenir des modules de :

- Connaissance de l'entreprise industrielle
- Construction du projet professionnel
- Techniques de recherche d'emploi



Partenariat avec Pôle Emploi

Le partenariat entre Pôle Emploi et l'UIMM Manche est préexistant au travers des réunions de concertation mises en place au niveau régional

De plus, ce partenariat avec Pôle Emploi s'est effectué en relation directe lors de la sensibilisation et la recherche de candidats dans le cadre de positionnement pour intégrer des précédentes formations notamment dans le domaine de l'usinage et du soudage.

Le projet sera porté par l'ADEFIM Normandie et Pôle Emploi Basse-Normandie dans le cadre d'un protocole opérationnel de mise en œuvre signé entre les deux parties.

La convention de formation sera établie entre l'organisme de formation et l'ADEFIM Normandie.

Vu l'article 115 de l'accord national interprofessionnel du 5 octobre 2009 relatif aux actions mises en œuvre pour répondre à des besoins identifiés par une branche professionnelle ;

Vu la loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels ;

Vu l'article L. 6326-3 du code du travail relatif à la POE collective ;

Vu la convention cadre nationale entre Pôle emploi et l'OPCAIM signée le 20 mai 2011 ;

Vu l'accord de branche du 1^{er} juillet 2011 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

Vu la décision du conseil d'administration de l'OPCAIM en date du 25 octobre 2011 ;

Vu la délibération n°2011/42 du conseil d'administration de Pôle Emploi du 16 novembre 2011 relative à la mise en place de la POE collective ;

Vu la convention cadre signée entre l'OPCAIM et Pôle Emploi ;

Il est convenu ce qui suit :

OBJET, NATURE, DUREE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

En exécution de la future convention signée avec l'organisme sélectionné, celui-ci s'engagera à organiser l'action de formation intitulée « **Pré-qualification Tuyauterie Industrielle** » selon le programme de formation qui sera retenu.

Les bénéficiaires demandeurs d'emploi de l'action de formation seront au nombre de 10 minimum à 12 maximum.

Elle aura lieu :

- d'avril **2018** à **juillet 2018** (démarrage souhaité mi-avril)
- pour une durée totale maximale de 400 heures (*nombre d'heures de formation, d'accompagnement et d'évaluation*) dont 329 heures minimum de formation minimum en centre,
- dans les locaux de l'organisme de formation qui devront se situer dans le secteur du cotentin

Type de validation et/ou niveau de sortie souhaitée à l'issue de la formation

Les candidats devront être en capacité à réaliser des éléments simples de tuyauterie (débit, préparation, assemblage...), d'interpréter et de tracer des isométriques simples, d'effectuer des calculs simples en lien avec la réalisation de lignes de tuyauterie (longueur, angle...).

La mise en place d'une évaluation technique, théorique et pratique, est exigée pour positionner les candidats sur les compétences ciblées en fin de parcours de formation pré-qualifiant dans l'objectif d'un positionnement sur un parcours qualifiant.

La description des évaluations est à fournir dans la réponse.

Caractéristiques de l'action de formation

L'organisme de formation souhaitant répondre à ce cahier des charges doit préciser :

- Les modules proposés dans l'initiation à la tuyauterie industrielle et son environnement
- La nature des modules de connaissances théoriques et calculs en lien avec la réalisation d'éléments et de lignes de tuyauterie

- La nature des modules et habilitations proposées dans la partie « sécurité-environnement » en précisant le volume d'heures/jours par unité
- Les techniques et moyens pédagogiques pour atteindre ces objectifs en mettant en avant les modalités de l'individualisation des parcours ;
- Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action (feuilles de présence, préciser s'il y a des séquences pédagogiques en entreprise...);
- Les moyens mis en œuvre pour le suivi et la traçabilité de l'acquisition des compétences au regard de l'objectif visé ;
- Les moyens d'évaluation de l'acquisition des compétences ciblées par chacun des champs de compétence couverts par l'action ;
- Les modalités de sanction de la formation (attestation de stage /passage de Certification / positionnement pédagogique).
- Tout autre action ou module innovant dans l'appréhension et la compréhension des compétences nécessaires dans la réalisation de tuyauterie industrielle.

Déroulement et durée :

L'ensemble des précisions suivantes concernant le déroulement pédagogique et matériel de la formation devra figurer sur la réponse remise :

Organisation pédagogique

- Nombre maximum/minimum de stagiaires par session,
- Préciser le type de formation : groupée, modulaire, individualisée, etc.,
- Préciser les modalités d'entrée et de sortie de la formation,
- Indiquer le rythme de la formation, la durée des modules (en semaines et/ou en heures),
- Définir la durée totale des heures en centre et en entreprise,
- Définir les modalités de suivi des stagiaires en cours de formation et en particulier des stagiaires en difficulté,
- Un bilan intermédiaire doit être impérativement organisé en cours de formation,
- Une action de sensibilisation au retour à l'emploi doit être développée par les formateurs tout au long de la formation (ce n'est pas un module de technique de recherche d'emploi mais une aide pour une nécessaire prise de conscience par les stagiaires de la finalité de la formation).

Moyens en personnel

Les formateurs doivent avoir les diplômes requis pour cette action et une expérience professionnelle significative dans le domaine. Le soumissionnaire doit indiquer le profil des intervenants retenus pour l'action de formation (formation initiale, continue, expérience, références, métier occupé).

Une attention toute particulière devra être apportée aux capacités relationnelles, et pédagogiques du ou des formateurs qui devront être capables de faire partager leurs connaissances.

Moyens matériels

Le soumissionnaire doit décrire les lieux et locaux où se déroule la formation : adresse, moyens de transport, parking, possibilité de restauration proche, hébergement, etc.

Il doit décrire précisément les moyens matériels adaptés affectés à l'action de formation ainsi que les documents pédagogiques remis aux participants au cours et/ou à l'issue de la formation.

Période d'application en entreprise

L'organisme doit préciser la durée des périodes de stage en entreprise et leur planification dans l'action globale de formation.

Certification et habilitations

L'organisme doit fournir la liste exhaustive des habilitations et certifications en précisant pour chacune, la nature, la durée de formation, l'organisation de la validation et les coûts associés.

La liste des prestataires pour ces différentes habilitations et certifications devra apparaître dans la réponse faite.

Modalités de financement

Le financement de l'action sera effectué par l'OPCAIM selon les modalités de prise en charge définies dans le cadre d'une POE Collective.

Les actions de POE collective financées par l'OPCAIM sont susceptibles d'être subventionnées par le FPSPP.

Le soumissionnaire doit préciser le taux horaire facturé par stagiaire ainsi que le coût total de l'action de formation par stagiaire en détaillant les coûts liés à l'évaluation, la formation et les différentes habilitations et certifications.

L'organisme de formation s'engage à ne demander aucune participation financière aux stagiaires.

Engagements

Au-delà des engagements du fait de la prestation, l'organisme de formation devra respecter les engagements induits par la POE collective :

- Faire la publicité du FPSPP et du FSE auprès des bénéficiaires stagiaires
 - En apposant les logos sur les feuilles de présence par demi-journée
 - En transmettant au bénéficiaire une lettre fournie par l'ADEFIM l'informant du financement FPSPP.

- Réaliser le suivi de l'insertion dans l'emploi des stagiaires à l'issue de la POE et 3 mois après
 - En remplissant une grille que l'ADEFIM aura formalisée
 - En transmettant à l'ADEFIM les informations récupérées et consolidées.

- Transmettre à Pôle Emploi
 - les informations nécessaires à l'établissement de l'indemnisation en AREF, de la RFPE et du versement des AFAF
 - les états de présence mensuels à l'appui du versement de l'AREF et de la RFPE
 - la déclaration en cas d'accident de travail.



L'organisme de formation souhaitant répondre à ce cahier des charges devront communiquer l'ensemble des pièces demandées avant le **19 mars 2018** à :

UIMM Manche

A l'attention de Monsieur Jean Michel GIBON

Secrétaire Général

30 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny

CS 80430

CHERBOURG OCTEVILLE

50104 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Ou

contact@uimm-manche.fr

Toute demande complémentaire d'information devra être adressée par mail à l'adresse ci-dessus.

----- fin du document -----